

BIENVENUE A SAINT MAMERT



**LIVRET D'ACCUEIL DES
NOUVEAUX ARRIVANTS**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
MUNICIPALITE	2
PÔLE JEUNESSE	8
PÔLE ECONOMIQUE	10
EQUIPEMENTS PUBLICS ET SPORTIFS	10
LOISIRS/MANIFESTATIONS	Erreur ! Signet non défini.
ASSOCIATIONS	15
GESTION DES DECHETS	16
DEVELOPPEMENT DURABLE	19
COMMUNICATION	19
TRANSPORTS	20
ACTIONS SOCIALES	21
ANNUAIRE SANTÉ	22
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	22
INFORMATIONS DIVERSES	23
INFORMATIONS PRATIQUES	24

MUNICIPALITE

Le mot de bienvenue

Mesdames, messieurs les nouveaux «arrivants »

L'équipe municipale, élus et agents vous souhaitent la bienvenue dans notre village !

Saint Mamert du Gard est une commune rurale, située à une dizaine de kilomètres de Nîmes, qui compte un peu plus de 1660 habitants.

Vous y trouverez de nombreux services, deux écoles, une maison médicale, une pharmacie, un relais la Poste, de nombreux commerçants, une gendarmerie, une vingtaine d'associations... et un cadre de vie agréable du fait de la proximité du Bois des Leins et de ses nombreux sentiers permettant des activités de pleine nature.

Les élus et le personnel municipal sont à votre disposition pour répondre à vos questions et pour que vous trouviez qu'il fait bon vivre à Saint Mamert !

Au plaisir de vous rencontrer à l'occasion des manifestations et festivités organisées dans notre village !

Présentation du conseil municipal

NOM Prénom	Fonctions	Délégations
BERGOGNE Catherine	MAIRE	
ROUVIERE Serge	ADJOINT	-Urbanisme, habitat -Affaires générales et documents comptables -Suivi des projets d'aménagement urbain : conception, travaux et exécution des marchés -Action sociale (C.C.A.S.)
MADIOT Sylvie	ADJOINTE	-Affaires scolaires et périscolaires -Enfance jeunesse, petite enfance (ALSH, crèches) -Conseil municipal des jeunes (CMJ)
FLOUTIER Jean-Marc	ADJOINT	-Finances, budget, documents comptables -Associations -Sécurité -Relations avec les syndicats intercommunaux
GRANIER Laura	ADJOINTE	-Protection environnement et patrimoine -Mobilité, transports -Vie locale (commerces, festivités) -Communication
GUIGUES Francis	ADJOINT	-Gestion du personnel technique -Travaux de voirie, réseaux, espaces publics, bâtiments communaux -Agriculture, forêt, chasse -Affaires générales
RAMIS Françoise	CONSEILLERE MUNICIPALE	-Gestion de la bibliothèque et des projets culturels
COSSART Clémence	CONSEILLERE MUNICIPALE	-Suivi des affaires sociales (C.C.A.S.) -Suivi des associations -Organisation des manifestations et des festivités -Participation au projet d'aménagement de la cave coopérative (projets associatifs)
COURTES Patrick	CONSEILLER MUNICIPAL	-Organisation des manifestations sportives -Participation au projet d'aménagement de la cave coopérative (salle de sport) -Appui pour la gestion des équipements sportifs -Animation du CMJ -Patrimoine
DERNONCOURT Béatrice	CONSEILLERE MUNICIPALE	- Gestion de l'école maternelle
AABAID MéliSSa		CONSEILLERE MUNICIPALE
AYCART Daniel		CONSEILLER MUNICIPAL
BANNWARTH André		CONSEILLER MUNICIPAL
BOUET Frank		CONSEILLER MUNICIPAL
CANONGE Brice		CONSEILLER MUNICIPAL
CHAUVET Colette		CONSEILLERE MUNICIPALE
MARMILLOT François		CONSEILLER MUNICIPAL
PIGA Florie		CONSEILLERE MUNICIPALE
PIERREZ Eric		CONSEILLER MUNICIPAL

Commissions municipales

	Titulaires	Suppléants
APPEL D'OFFRES	GUIGUES Francis ROUVIERE Serge AABAID Mélissa	MADIOT Sylvie BANNWARTH André CANONGE Brice
TRAVAUX/VOIRIE/ RESEAUX	ROUVIERE Serge GRANIER Laura GUIGUES Francis BANNWARTH André CANONGE Brice BOUET Frank	FLOUTIER Jean-Marc COURTES Patrick AYCART Daniel PIERREZ Eric DERNONCOURT Béatrice
ENFANCE JEUNESSE SCOLARITE	MADIOT Sylvie GRANIER Laura COSSART Clémence COURTES Patrick AABAID Mélissa PIGA Florie	RAMIS Françoise PIERREZ Eric DERNONCOURT Béatrice
RISQUES NATURELS ET SANITAIRES	ROUVIERE Serge GRANIER Laura GUIGUES Francis PIGA Florie	COURTES Patrick CANONGE Brice DERNONCOURT Béatrice
URBANISME DEVELOPPEMENT LOCAL	ROUVIERE Serge GRANIER Laura AYCART Daniel CANONGE Brice BOUET Frank	GUIGUES Francis COSSART Clémence FLOUTIER Jean-Marc COURTES Patrick BANNWARTH André AABAID Mélissa
ENVIRONNEMENT/ AGRICULTURE/CHASSE	GRANIER Laura GUIGUES Francis COURTES Patrick CANONGE Brice	ROUVIERE Serge RAMIS Françoise BANNWARTH André PIERREZ Eric PIGA Florie
COMMUNICATION	GRANIER Laura ROUVIERE Serge COSSART Clémence PIGA Florie	FLOUTIER Jean-Marc PIERREZ Eric GUIGUES Francis MADIOT Sylvie AABAID Mélissa
VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS	FLOUTIER Jean -Marc COSSART Clémence COURTES Patrick GRANIER Laura BOUET Frank	BANNWARTH André PIERREZ Eric RAMIS Françoise DERNONCOURT Béatrice PIGA Florie
FINANCES/ SUBVENTIONS	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	

***Madame le Maire est membre de droit de toutes les commissions municipales**

Présentation du village

Le nom du village

La plus ancienne mention du nom de la commune remonte à 1095.

Sur les plus anciens documents ecclésiastiques, la localité s'appelle *Sancti Mammetis*.

Le Saint Patron de la paroisse est Saint Mammès, martyr grec de Cappadoce.

À partir du 13^e siècle, il perd un "m" et devient *Saint-Mamet*.

Après la Révolution française, le mouvement de déchristianisation retire les noms des saints dans les noms de lieux.

Une confusion se produit à ce moment et le village devient "*Mamert*", par l'addition par erreur d'une lettre.

Le nom du village reprend ensuite son "Saint", mais reste *Saint Mamert*, avec un « r ».



Les armoiries de la commune

À la fin du 17^e siècle, afin de renflouer ses caisses, l'Etat crée une nouvelle taxe: Les communautés sont invitées à enregistrer leur blason dans le « Grand armorial de France ».

Saint-Mamert choisit "D'azur, à un agneau pascal d'or" : un agneau doré sur fond bleu.

La mairie

Les communes sont créées en France après la Révolution.

La 1^{ère} assemblée communale du canton a lieu le 1^{er} Frimaire an IV, et se déroule dans une pièce unique et exiguë au 1^{er} étage de la "maison commune" située rue de la Mazade.

La pièce n'est pas jugée digne d'un chef lieu de canton, et il faut construire des classes pour les écoles.

Le conseil municipal choisit un terrain planté de vignes et décide en 1856 de la construction de la mairie, de deux classes, de deux logements pour les instituteurs.

La réception des travaux a lieu courant 1868.

La Mairie se trouvait alors au rez de chaussée, les logements des instituteurs à l'étage, et les classes à l'emplacement actuel de la bibliothèque.

La cour se trouvait entre ces deux bâtiments.



Site Classé de Robiac

Découvert au début du 20^e siècle, lors de l'exploitation d'une mine de phosphate : fossiles datant de 41 millions d'années. 65 espèces de mammifères ont été identifiés: Crocodiles, Trèsgrandes tortues, Lophiodon ...

De grandes crues auraient emporté des animaux venus boire au même gué, et les cadavres se seraient accumulés dans la zone marécageuse de Robiac.

Référents de quartier

Qu'est ce qu'un référent de quartier ? Le référent de quartier est la personne à contacter en cas de problèmes, demandes ou questions. Nous avons découpé le village en 6 quartiers.

Voici les coordonnées des référents :

Quartier	Référent
Quartier Founzaous, Hameau de Robiac, Robiac, Sieyres, Mazet des fusées, Chemin des Pauvres	Serge ROUVIERE : serge.rouvriere0139@orange.fr
Chemin de Combas, Rue Carriere croze, Rue des Tilleuls, Rue de la Galinière ainsi que les mas à l'écart du centre du village.	Francis GUIGUES : voirie@st-mamertdugard.fr
Lotissements Crès et Moulin	Sylvie MADIOT : sylviemadiot.mairie@gmail.com
Chemin de la Gare, Chemin de Gajane, Chemin des Courses	Jean Marc FLOUTIER : jean-marc.floutier@st-mamertdugard.fr
Centre du village : Route de Nîmes	Catherine BERGOGNE : maire@st-mamertdugard.fr
Chemin de Saint- Genies, Chemin de Francurelle, Impasse des oliviers, Rue des fraisses, Chemin des vignes	Laura GRANIER : laura.granier@st-mamertdugard.fr

Présentation du personnel municipal

AGENTS ADMINISTRATIFS



Florence Martinez, Thomas Avignon et Sophie Oustalet

Florence Martinez et Sophie Oustalet sont les secrétaires de mairie qui prennent en charge toutes les tâches administratives pour la bonne gestion de notre municipalité.

Thomas Avignon, secrétaire général, responsable de l'ensemble du personnel municipal, leur apporte son appui et son expertise. Il est chargé de la préparation des conseils municipaux et de la mise en oeuvre des projets communaux.

A votre service, ils ont chacun leurs domaines de compétences.

Florence Martinez est notamment en charge du budget et des finances, de la location des appartements de la commune, de la gestion des sinistres... Elle participe également à la préparation des conseils municipaux.

Sophie Oustalet gère l'état civil, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, les relations avec les associations, le prêt des salles communales, les salaires du personnel...

Thomas Avignon a, quant à lui, un rôle central pour coordonner la mise en oeuvre des projets de la commune: rédiger les cahiers des charges, passer les marchés pour les études et les travaux, suivre leur exécution, rechercher les financements et préparer les dossiers de demande de subvention...

AGENTS DE CANTINE

«*Les dames de cantine*»... comme les surnomment affectueusement les élèves... mais bien plus encore!

L'entretien des locaux municipaux tels que le foyer, la maison Dumond, la mairie, l'école, le centre social et la bibliothèque, est également de leurs compétences.

Dès 6h30 la journée commence avec le ménage des salles utilisées la veille.

A partir de 7h30 les premiers élèves sont accueillis à la garderie et dès 10h la mise en place du service de cantine commence. Dresser les tables, préparer et servir les entrées, mettre en chauffe le plat principal... tout est prêt quand les premiers élèves de l'école maternelle arrivent vers 11h30. Au total, ce sera près de 150 d'enfants qu'il faudra accueillir, installer, servir et surveiller jusqu'à 14h. Il faut maintenant débarrasser, nettoyer et faire la plonge!

Mais la journée est loin d'être finie, il y a encore l'accueil du soir, le ménage de l'école, et la bibliothèque. Un emploi du temps bien rempli pour des agents qui sont bien plus que de simples «*dames de cantine*».

La commune compte également 3 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Elles travaillent en étroite collaboration avec les institutrices, et ont en charge le bon fonctionnement des classes et l'accompagnement des temps périscolaires. Au plus proche de nos tout-petits, ce sont des éléments phares de l'école maternelle.

AGENTS TECHNIQUES



Damien Gallus

Jonathan Aycart

Jérémy Gallus

Vous les connaissez peut-être, si ce n'est pas le cas vous les avez très probablement rencontrés dans le village.

Ils balayent, débroussaillent, désherbent, tondent, nettoient, peignent etc... Ce sont nos agents des services techniques et de voirie. L'équipe est composée de trois personnes : Damien GALLUS, Jonathan AYCART et Jérémy GALLUS.

Ils ont pour charges principales le nettoyage du village et de ses alentours, l'entretien des espaces verts et des bâtiments municipaux. La commune ayant fait le choix du « zéro phyto », une grande partie de leur temps de travail est consacrée à débroussailler et traquer les herbes folles des rues du village, chacun peut d'ailleurs contribuer à cette démarche en nettoyant le long des murs de sa propriété. Ils entretiennent également les chemins communaux à l'aide de l'épareuse et élaguent les branches basses pour permettre une meilleure circulation. A l'automne la balayeuse, acquise en 2019, est fortement mise à contribution pour souffler et aspirer les feuilles. Ils transportent chaises, tables à la demande d'associations ou de particuliers. Un trou à boucher à l'école, des robinets qui fuient, des ampoules à changer, une vis à mettre à la maison Dumond, un peu de peinture à faire sur les parkings, autant de travaux faits quotidiennement. Et puis ils pallient les incivilités de certains, ramassent les crottes des animaux de compagnie, alors que des distributeurs de sacs sont à disposition, ou enlèvent les cartons et autres déchets laissés à proximité des conteneurs à verre et à carton. Leur travail n'est pas toujours reconnu et pourtant ils sont en permanence à l'œuvre pour que notre village soit propre et agréable pour ce qui y vivent comme pour ceux qui le traversent.

PÔLE JEUNESSE

Ecole élémentaire

LES COORDONNÉES

Place Mairie, 30730 Saint-Mamert-du-Gard
Tél : 04 66 81 14 97

Horaire accueil :
7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Horaire école :
8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Email : ce.0300415n@ac-montpellier.fr

Ecole maternelle

LES COORDONNÉES

Rue des Pequelets –
30730 Saint-Mamert-du-Gard

Tél : 04 66 81 19 54

Email : maternelle.lespequelets@gmail.com

Horaire accueil :
7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h15

Horaire école :
8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30/

Cantine

Lien vers le site de la cantine pour l'école maternelle et élémentaire : <https://www.logicielcantine.fr/saintmamertdugard/>

Petite enfance/Enfance jeunesse

Ces compétences sont exercées par le Syndicat Intercommunal Leins Gardonnenque :
4 rue Denis Diderot 30190 Saint Génies de Malgoires, www.leinsgardonnenque.fr, 04.66.63.00.80

Ces compétences regroupent :

- la gestion des crèches et micro-crèches dont la crèche de Parignargues : <https://www.leinsgardonnenque.fr/creche-de-parignargues/>
- la gestion du Lieu Accueil Enfants Parents
- la gestion de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement :

Gestion d'un Centre de Loisirs (ALSH / 3-12 ans) : <https://www.leinsgardonnenque.fr/les-3-12-ans/>

Gestion d'un Espace Jeunes (12-17 ans) : <https://www.leinsgardonnenque.fr/les-12-17-ans/>

Gestion d'une ludothèque : <https://www.leinsgardonnenque.fr/ludotheque-itinerante/>

Pôle Enfance Jeunesse (ALSH et RAM)

38 avenue de la gare 3019 Saint-Geniés de Malgoirés Tel : 04.66.74.01.39

Conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal des jeunes est constitué de 9 conseillers : Giulia Gerwig, Roméo Delaage de Meux, Ninon Bergogne, Antoine Darbas, Edouar Fabre et Kais Alvarez, Clara Lucas, Lola Cierniak et Asseel Aljbily.

Collège de secteur

COLLEGE FREDERIC DESMONS

Rue Frederic Desmons

30190 St Genies De Malgoires

Tél : 04.66.63.09.50

<https://frederic-desmons.mon-ent-occitanie.fr>

Lycée de secteur

LYCEE ALBERT CAMUS

51 avenue Georges Pompidou

30911 Nîmes cedex 2

Tel : 04.66.62.91.71

<https://lyc-camus-nimes.ac-montpellier.fr>

PÔLE ECONOMIQUE

Commerces

NOM	CONTACT
AGENCE IMMOBILIERE DE SAINT MAMERT	ROUTE DE NIMES 04 66 81 53 70
ATELIER TRAITEUR	06 77 71 51 11
AU BONHEUR DE POULES vente oeufs	07 83 54 93 45
AYTECH SECURITY	06 49 52 55 48
AUTO-ECOLE DU GRIFFE	ROUTE DE NIMES 04 66 20 93 58
BOULANGERIE LA FONSOISE	ROUTE DE NIMES 04 66 22 67 71
CAFE LA PT'ITE MOUS'S ATYPIQUE	ROUTE DE NIMES 04 66 81 10 12
DOMAINE D'ERIANE vente de vin	CHE DE LA GARE 06 09 52 37 85
ELEVAGE DE LA BARTASSE	D22 vers Montpezat 04 66 81 13 98
GADEL THIERRY Notaire	CHE DE LA GARE 04 66 81 10 16
GALVEZ LAURENT plombier	04 66 20 49 79
GUIRAUD fabricant de détergent	RUE DU CRES 09 61 00 89 02
INSTITUT DE BEAUTE LAIS	ROUTE DE NIMES 04 66 63 22 73
LA MAZADE chambre d'hôtes	RUE DE LA MAZADE 04 66 81 17 56
LE BRETON J-PIERRE plaquiste	BARAQUE DE FONTS 04 66 63 24 19
LDA	06 49 42 88 70
MACONNERIE GENERALE ALVAREZ	CHE DE FRANCURELLE 04 66 63 22 66
MAISON ERICA chambre d'hôtes	1 IMP DES GLYCIBNES 06 02 05 60 36
MASCLAUX TOITURE	06 03 69 87 67
MAS D'ESPANET vente de vin	ROBIAC 04 66 81 10 27
MAS ROBIN confiture, jus de fruit	06 81 25 14 60
ORAND COLIN berger vente viande	06 20 64 31 71
PAIE-GESTION-SECRETARIAT	09 51 18 31 17
SALON DE COIFFURE « ST MAM'HAIR »	ROUTE DE NIMES 04 66 63 21 62
SFC FERRE ferronnerie	CHE DE SIEYRES 06 23 99 10 01
SUPERETTE VIVAL	PLACE DE LA POSTE 04 66 63 25 24
TABAC PRESSE « LE PLANAS »	RUE DU PLANAS 04 66 02 42 94
TAXI TOFFOLO	06 17 31 61 78
VIDAL PASCAL électricien	CHE DE GAJANE 06 79 77 39 51

Commerces ambulants – Place de la Mairie

NOM	HORAIRES
BOUCHER CHARCUTIER	JEUDI DE 10H A 12H
BOUCHERIE CHEVALINE	JEUDI DE 8H30 À 9H

EQUIPEMENTS PUBLICS ET SPORTIFS

Mairie

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 13h30-18h30
Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
Mercredi : 8h30-12h00
Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h00

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Place de la Mairie
30730 Saint-Mamert-du-Gard
Accueil : 04.66.81.10.29
Email : mairie@st-mamertdugard.fr
Site : www.mairiest-mamertdugard.fr

Les salles communales

FOYER COMMUNAL ET MAISON DUMOND

Les temps d'occupation et d'utilisation des salles communales pendant la semaine sont variables d'une année sur l'autre : il faut contacter la mairie pour plus de précisions : 04.66.81.10.29

Nous vous rappelons que la réservation du foyer se fait auprès de la mairie, une réservation qui suppose l'adhésion au règlement du foyer. Les règlements pour les réservations sont sur le site internet de la commune : www.mairiest-mamertdugard.fr



La Poste

Le point de contact La Poste Relais offre l'essentiel des services offerts par La Poste : les clients peuvent acheter des Prêt-à-Poster, des emballages Colissimo et des produits philatéliques (timbres, carnets). Il est également possible d'y affranchir ses lettres et colis et pour les personnes détenant un compte à la Banque Postale de retirer de l'argent dans la limite de 150 euros sur 7 jours glissants. Toute personne qui serait en difficultés du fait de ce plafond maximum, peut contacter le secrétariat de mairie pour une mise en relation avec le CCAS (centre communal actions sociales).

La Poste Relais au sein de ce magasin est ouvert :

- Du lundi au Samedi de 7h à 12h30 et de 16h à 19h30
- Le Dimanche de 7h à 12h30
- Les jours fériés de 7h à 12h30 sauf exception (ex : Noël)

Par ailleurs, en appelant le 3631 vous pouvez solliciter tous les services de La Poste par l'intermédiaire votre facteur.

Gendarmerie

GENDARMERIE DE ST MAMERT

2 rue Nelson Mandela
30730 Saint-Mamert-du-Gard

Mercredi : 8h00-12h00 14h00-18h00

Vendredi : 8h00-12h00 14h00-18h00

Les jours fériés : de 09h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00

Bibliothèque

Heures d'ouverture en période scolaire :

Mardi de 16h30 à 18h30

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00

Heures d'ouverture pendant les vacances :

Samedi de 10h00 à 12h00

tel: 04.66.81.10.29



Place des écoles

Entre l'école primaire et l'école maternelle se situe la place des écoles composée d'un petit stade, d'un skate park et d'un parc avec des jeux pour les enfants.

Skate park



Petit stade



Jeux d'enfants

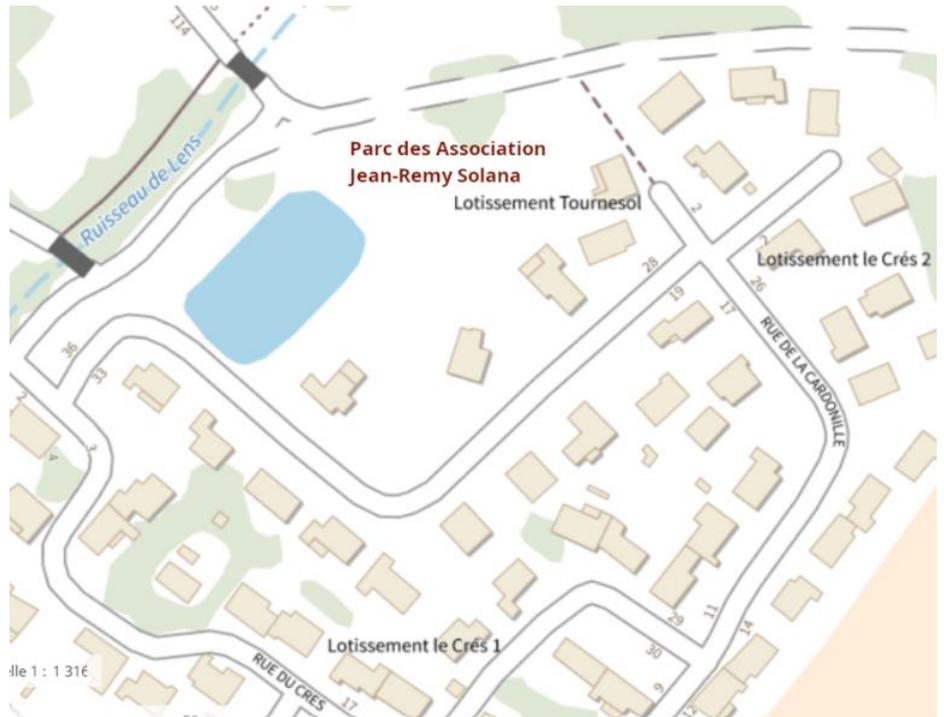


Equipements sportifs



Parc des associations

Plan



Parc



Boulodrome



L'aire de Camping-Car dispose de 5 places larges sur herbe. L'accès est gratuit et la durée maximale du stationnement est limitée à 48 heures. Important : L'aire de service ne se trouve pas sur le même lieu mais tout à côté. Attention : La zone est inondable en cas de forte pluie.

Coordonnées GPS de l'aire de Camping-Car : Latitude Nord : 43.886059 ou 43° 53' 09.8" Longitude Est : 4.191254 ou 4° 11' 28.5"

Moulin de Montmal

Belle promenade au Moulin de Montmal

Le Moulin de Montmal est un ouvrage d'art construit durant la première partie du XIXe siècle et installé sur les hauteurs de la commune de Saint-Mamert-du-Gard.

Le site du Moulin de Montmal offre un beau point de vue sur le massif des Lens ainsi que sur le village de Saint-Mamert-du-Gard. Au loin on peut apercevoir les carrières à ciel ouvert du Bois des leins ainsi que le Mont Bouquet à droite, appelé aussi le Guidon du Bouquet.



GESTION DES DECHETS

Choisir la bonne poubelle

COMMENT BIEN TRIER SES DECHETS ?

On retrouve jusqu'à 20% de déchets déposés en bacs de tri qui n'y ont pas leur place, car ils ne correspondent pas à la filière de tri des emballages. Ces erreurs entraînent des coûts supplémentaires dans la gestion des déchets, puisqu'il faut retrier les déchets à leur arrivée en centre de tri.

Les consignes de tri à appliquer sont relativement simples : uniquement les emballages ménagers en plastique, métal et carton sont à déposer en bac ou sac de tri.

Afin de faciliter le contrôle des déchets arrivant au centre de tri, ils doivent être déposés en vrac dans le bac de tri, ou dans des sacs transparents (les sacs noirs ou opaques, ne permettant pas une bonne visibilité du tri, sont refusés en collecte sélective).

Un emballage est ce qui sert à contenir, conserver ou transporter un produit ; par exemple, les pots de yaourt en plastique, les barquettes, les films alimentaires, les tubes de dentifrice etc. sont acceptés.

Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider ; inutile également de retirer les bouchons des bouteilles et flacons plastiques, tout se trie. Par contre, il faut éviter d'imbriquer les emballages entre eux, pour ne pas gêner la séparation des matériaux qui s'effectue en centre de tri.

Tout le reste n'a pas sa place dans le bac ou le sac de tri et doit être déposé en sac ou bac d'ordures ménagères résiduelles ou amené en point d'apport volontaire ou en déchèterie (ou en filière agréée pour les déchets professionnels ou dangereux).

Attention : les déchets sanitaires (masques, gants, mouchoirs, essuie-tout, couches...) sont strictement interdits en collecte sélective et doivent être déposés, dans un sac fermé, avec les ordures ménagères.

Les déchets suivants doivent être déposés en colonne d'apport volontaire, selon la nature du déchet :

- les papiers de type courriers, enveloppes, journaux, revues, magazines etc ;
- les emballages en verre (bocaux, flacons, pots, bouteilles) - attention, la vaisselle (assiettes, verres...) n'est pas du verre d'emballage et doit être évacuée avec les ordures ménagères en sac bien fermé pour éviter tout risque pour les agents de collecte ;
- les textiles.

Par ailleurs la commune vous rappelle que les bacs doivent être sortis la veille au soir ou le jour même de la collecte avant 05h00, et rentrés au plus tôt après la collecte.

EN SYNTHÈSE :

Le PAPIER (magazines, cahiers, journaux, feuilles volantes, enveloppes, ...) dans la colonne à papier.

Le VERRE (bouteilles, pots, bocaux, flacons, ...) dans la colonne à verre.

Les EMBALLAGES en plastique, métal, carton dans la poubelle de tri.

Les DECHETS DE CUISINE OU DE JARDIN (épluchures, coquilles d'œufs, filtres à café, sachets de thé, petite déchets végétaux, ...) dans un composteur ou lombri-composteur.

Les TEXTILES (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison, ...) dans la colonne à textile.

Les DECHETS SPECIFIQUES à la déchèterie.

Les MEDICAMENTS en pharmacie.

Le RESTE aux ordures ménagères.

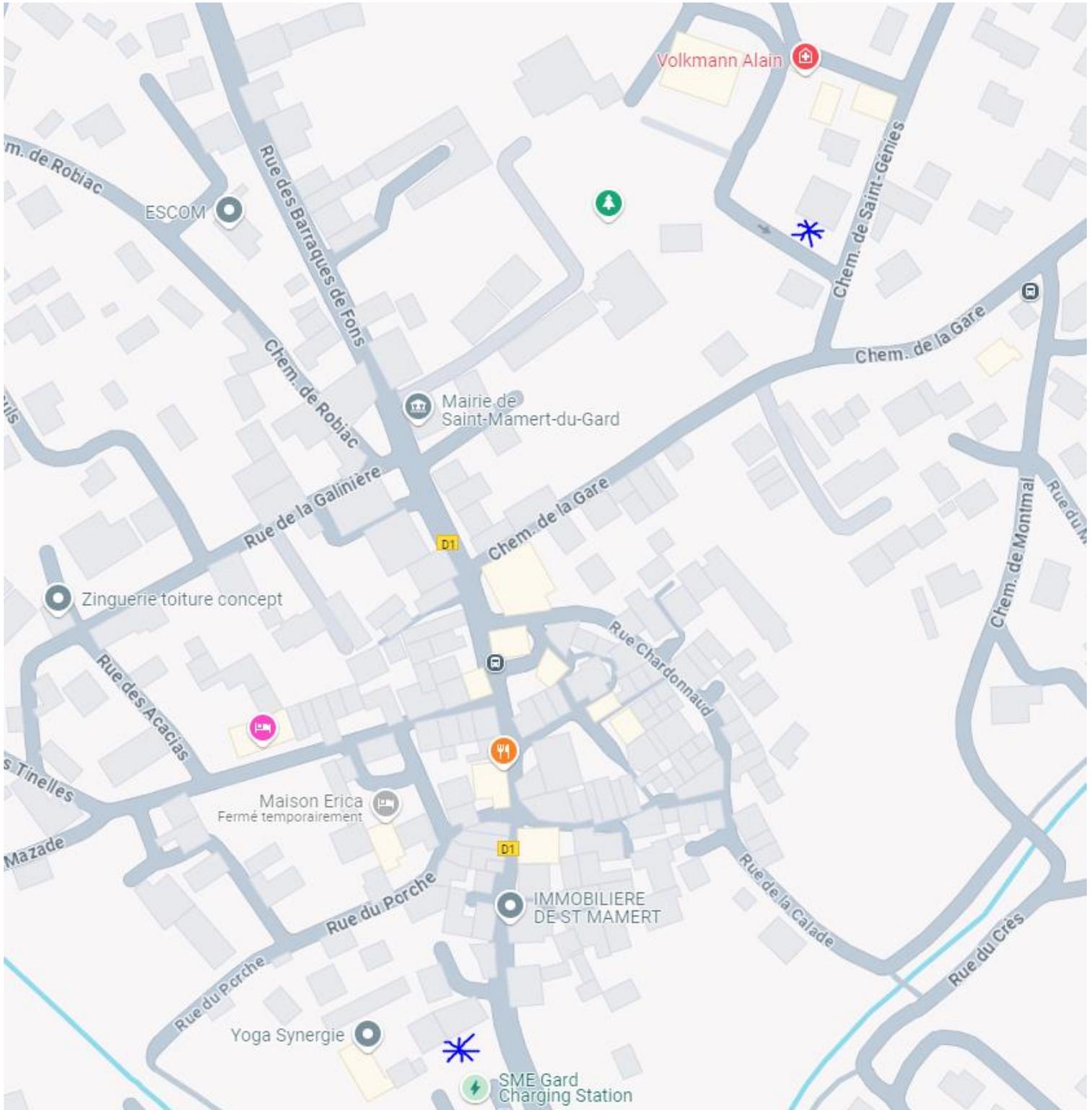
Acquérir un composteur ou un lombricomposteur

Tous foyers n'ayant pas acquis de composteur ou de lombricomposteur auprès de Nîmes Métropole récemment (moins de 6 ans) peut faire une demande d'acquisition d'un composteur OU d'un lombricomposteur. Pour en faire la demande il est nécessaire de remplir le formulaire de demande sur le site internet (Formulaire spécifique).

Sites de compostage partagé

Deux sites de compostage partagé permettent de déposer vos déchets alimentaires pour qu'ils soient compostés :

- 1 site à côté du hangar municipal
- 1 site dans le jardin de la maison Dumond



Les sites de compostage partagé sont composés de trois bacs :

- Un bac d'apport : c'est dans ce bac que vous pourrez déposer vos biodéchets ;
- Un bac de structurant : il est alimenté en broyat par la commune. Il vous faudra l'utiliser après chaque apport de matière humide, pour équilibrer le processus ;
- Un bac de maturation : ce bac sera en permanence fermé. Il permet, au bout de 6 mois, d'accueillir les biodéchets du bac d'apport pour qu'ils soient mis en « maturation » afin de terminer le processus de compostage.

Afin d'obtenir un compost d'une bonne qualité, 3 règles d'or sont à suivre :

- 1.Mélanger ses déchets humides (vos déchets alimentaires) avec les déchets secs (le broyat du bac de structurant) ;
- 2.Aérer le compost grâce au brass'compost installé sur le site ;
- 3.Surveiller le taux d'humidité et l'ajuster grâce aux apports des déchets humides et secs.

ATTENTION, le composteur n'a pas vocation à être une « boîte à gâchis », les réflexes pour limiter le gaspillage (notamment alimentaire) seront à prioriser !

MATIÈRES HUMIDES A DEPOSER :

- Restes de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs broyées
- Thé (même le sachet en papier)
- Marc de café (même le filtre en papier)
- Restes de pâtes et de riz (sans sauce)

INTERDITS :

- Viande et poisson
- Pain
- Sacs dit compostables
- Coquilles de fruits de mer (moules, huîtres, etc.)

Chaque utilisateur est tenu de respecter le bon fonctionnement du site. Il est géré par la commune et les référents de site. Tout utilisateur qui souhaite s'investir est le bienvenu pour devenir référent de site ! N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie ! Des moments conviviaux vous seront proposés par la mairie et les référents de site lors de moments clés de la vie du site. Les bio-seaux sont disponibles gratuitement à la mairie aux horaires d'ouverture.

Nîmes Métropole

Vous trouverez sur le site internet de Nîmes Métropole l'ensemble des documents concernant les déchets : <https://www.nimes-metropole.fr/quotidien/dechets-menagers/dechets.html>

Contactez les services Déchets ménagers

Numéro unique :
04 66 02 54 54

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Courriel :
dctdm@nimes-metropole.fr

La déchèterie

Notre déchèterie de rattachement est située à La Rouvière : Route de Fons – 30190 La Rouvière

Jours & horaires d'ouverture :

- du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Fermeture : dimanche et jours fériés
- Téléphone : 04.66.02.54.54

Collecte des déchets

Les ramassages des ordures ménagères ont lieu le mardi matin. Jours de collecte supplémentaire le vendredi matin du 1^{er} juin au 30 septembre.

Les déchets ménagers doivent être enfermés dans des sacs plastiques au sein d'une poubelle : ils correspondent aux déchets qui ne vont ni dans la poubelle bleue, ni dans les conteneurs municipaux (verre, textile, journaux) ni à la déchèterie.

Pour les déchets recyclables (cartons, bouteilles en plastique etc.), ils sont à mettre dans la poubelle bleue qui est ramassée le jeudi matin.

La collecte s'effectue à partir de 5h du matin, c'est pourquoi les bacs doivent être sortis la veille à partir de 19h et être rentrés au plus vite après le passage des équipes.

ENGAGEONS-NOUS ENSEMBLE
DE TRI DE DÉCHETS

NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE
DES DÉCHETS À
SAINT MAMERT DU GARD

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim

● Jours de collecte supplémentaire du 1^{er} juin au 30 septembre.

La collecte des déchets a lieu à 5h du matin. Merci de sortir vos bacs ou sacs la veille, à partir de 19h. Les bacs doivent être rentrés dans la journée au plus tard.

POUR TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DES DÉCHETS SUR VOTRE TERRITOIRE

En ligne : monservicedechets.com

Téléchargez l'appli : [monservicedechets](#)

Océan nîmes métropole

Collecte des encombrants

Le planning de la collecte des encombrants par les services de Nîmes Agglomération en charge de cette compétence est disponible tous les semestres sur le site internet.

Ramassage objets encombrants par Nîmes Métropole

Vous pouvez demander l'enlèvement de 2 encombrants par foyer et par rendez-vous :

- Sur internet (à privilégier) via la E-Démarche : <http://www.nimes-metropole.fr/quotidien/dechets-menagers/collecte/demander-la-collecte-d-encombrants.html>
 - Par mail à dctdm@nimes-metropole.fr en renvoyant le formulaire complété ou par téléphone : 04.66.02.54.54
- Pour mémoire :
- Service réservé exclusivement aux particuliers,
 - Uniquement pour des encombrants types meubles, gros électroménagers etc.
 - Deux grosses pièces par foyer et par collecte
 - La demande doit être transmise au minimum 72h avant la date de collecte

En ce qui concerne les "petits déchets" spécifiques non acceptés en collecte d'ordures ménagères ou d'emballages recyclables, ou des encombrants supplémentaires, ils sont accueillis dans la déchèterie de rattachement

Déchets verts

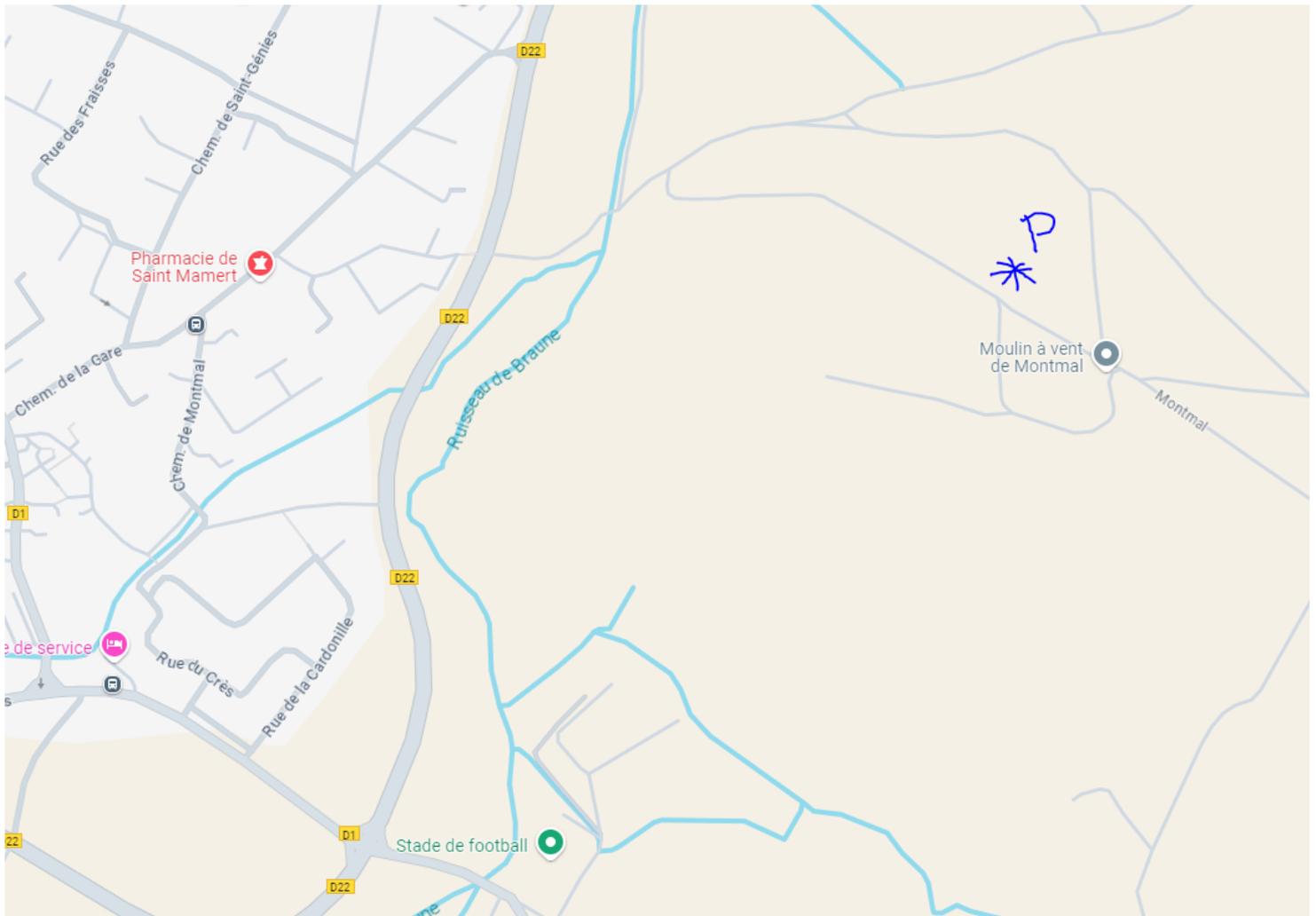
Les déchets verts sont à amener à la déchèterie.

Afin de recycler sur place les biodéchets, la commune propose aux habitants un service de valorisation de ces derniers par la mise en place d'une plateforme de stockage et de broyage des déchets verts produits sur la commune par la municipalité et les particuliers. Les membres de la commission extra-municipale « gestion des biodéchets » composée d'élus, d'agents des services techniques et de représentants de la société civile.

Cette plateforme est située à Montmal, sur le chemin en direction du moulin de St Mamert, chemin situé entre les deux entrées de St Mamert quand on est sur la route D22. La plateforme est ouverte à l'automne et au printemps les mercredis de 9h à 16h30 et les samedis de 8h à 18h.

Les types de déchets verts acceptés sont les branches (végétation ligneuse) et les morceaux de bois coupés. Attention pas de tonte d'herbe ni de feuilles.

Toutes personnes intéressée pour rejoindre la commission peut envoyer un mail à : laura.granier@st-mamertdugard.fr ou s'inscrire à la mairie.



Broyage des végétaux à domicile à destination des personnes de 70 ans et aux personnes en situation de handicap: Le nouveau service sur rendez-vous et gratuit de Nîmes Métropole !

Ce nouveau service de proximité gratuit de broyage des végétaux à domicile a pour objectif de faciliter la vie des usagers disposant d'un jardin ! N'hésitez pas à prendre votre rendez-vous dès à présent !

Infos et rendez-vous sur « monservicedechets » ou au 0800 420 420

Qui peut en bénéficier ? Tous les usagers de 70 et + ainsi que les personnes en situation de handicap sur simple présentation d'une pièce d'identité, carte mobilité inclusion (CMI) et d'un justificatif de domicile dans la limite de deux rendez-vous/foyer/an.

Est-ce que tous mes végétaux seront acceptés ?

- feuilles non-acceptées car trop fines
- branches : diamètre max : 13 cm
- volume compris en 1 et 4 m³
- l'absence de ferrailles ou autres objets dans les végétaux doit être garantie
- prévoir un accès pour le stationnement du camion et du broyeur (2x4 mètres)



Espace propreté

Dans le village il y a différents emplacements avec des colonnes à verre et papier.

4 Points d'Apport Volontaire : Rue du stade, Route de St génies, Mairie /rue des Ecoles, Avenue Nelson Mandela

Container tri selectif

Demande à faire auprès de Nîmes Métropole : DCTDM (Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers)
04.66.02.54.54 dctdm@nimes-metropole.fr

Formulaire à compléter :

https://www.nimes-metropole.fr/fileadmin/user_upload/Demande_de_contenants_de_collecte.pdf

Dotation sac tri centre village

La Mairie fournit des sacs de tri aux habitants du centre du village qui n'ont pas de place pour un container de tri.

Saint Mamert se trouve en bordure du bois des Lens situé sur une ancienne route du sel de l'époque romaine. Dans ces bois se trouvent des grottes, plusieurs carrières romaines, et des capitelles. Devant la mairie vous pourrez consulter une carte topographique avec des départs de sentiers de petites randonnées. Le moulin de Montmal et la plaine de Robiac sont de petites balades autour du village. La carte Massif des Lens Gardonnenque propose 190 kms de sentiers. Les monuments importants à découvrir sur la commune sont l'église du 12ème siècle, le temple, le lavoir, le moulin de Montmal, la fontaine du Tronc. Un parcours historique numéroté traverse les rues du village, un dépliant détaillé est à retirer en mairie. Le parc des associations est un coin de verdure et de repos, il est arboré de plusieurs essences d'arbres. 2 terrains de pétanque sont disponibles. Derrière les écoles, les adultes ont à leur disposition un coin musculation, un jeu de boules, les plus jeunes trouveront un city stade synthétique, un skate Park et pour les plus petits des jeux d'enfants.

Evénements annuels :

JANVIER : Repas des aînés, Vœux du maire, accueil des nouveaux arrivants, chèques cadeaux aux diplômés

MAI : Commémoration du 8 mai et après-midi ramassage des déchets, Marché de printemps

JUIN : Fêtes des écoles élémentaires et maternelles, Aubades à la population (AJSM), La foulée des bergeries

JUILLET : Fête votive (AJSM), Fête nationale

SEPTEMBRE : Forum des associations, Marché nocturne, Journées européennes du Patrimoine

NOVEMBRE : Commémoration du 11 novembre

DECEMBRE : Téléthon, Marché de Noël

LES VENDREDIS DE L'AGGLO

Vous pouvez retrouver sur le lien ci-dessous les différents spectacles du vendredi organisés par l'agglomération de Nîmes : <https://vendredisdelagglo.fr/accueil.html>

SIVOM

Cinema itinérant : <https://www.leinsgardonnenque.fr/cinema-itinerant/>

Saison culturelle : <https://www.leinsgardonnenque.fr/saison-culturelle/>

ASSOCIATIONS

Saint Mamert est riche de ses nombreuses associations (sportives, culturelles, festives, ...) que vous pouvez retrouver dans le tableau ci-dessous.

NOM	CONTACT	TELEPHONE	MAIL
AJSM	Sandrine GALLUS	07 64 75 40 50	ajsm30730@gmail.com
KARATE CLUB			asso.cksm@gmail.com
PAPILLES EN FETE	Serge ROUVIERE	06 28 72 17 60	serge.rouviere0139@orange.fr
ASSOCIATION SPORTIVE DES LEINS	Regis CHAPON	06 19 37 04 14	regischapon@gmail.com
GYM POUR TOUS	Marie-Christine EVRARD		lagympourtous30@gmail.com
LA CHASSE	Mariano ALVAREZ	04 66 63 22 66	
LA MARIETTE	Josiane GALVEZ	07 67 28 10 92	galvez.mariette@gmail.com
LES PAPILLONS DES LEINS	Françoise GRASSET	06 30 93 59 20	lespapillonsdeleins@yahoo.fr
LES PETIPAS DU GARD	Magali CAPRON	06 37 34 08 55	capron.mag@gmail.com / lespetipasdugard@msn.com
SMAC	Patrick COURTES	06 59 60 96 92	patrickcourtesrun@gmail.com
MEMOIRE DE ST MAMERT	Bruno MATEOS	06 12 91 67 67	<u>memoiredesaintmamert@gmail.com</u>
LES JARDINS DES TINELLES	Eric PIEREZ		jardinsstmamert@gmail.com
LA CALEBASSE DE OUAHIGOUYA	Colette CHAUVET	04 66 75 56 63	colettechauvet30@gmail.com
LE RUCHER CIVAM	Pierre GOUDARD	04 15 35 85 11	pierre.goudard259@orange.fr
ALE ECOLE PRIMAIRE			ale.stmamert2023@gmail.com
APE ECOLE MATERNELLE	Laura MARTIN	06 35 48 41 90	ape.stmamert30730@gmail.com
PAROISSE CATHOLIQUE	Marie-Chantal MATEOS	06 11 51 48 17	mcmateosprade@gmail.com
PAROISSE PROTESTANTE	Jean-Serge FENSCH	06 45 78 86 53	jean-serge.fensch@wanadoo.fr
USSEP (école)	Benoit JANSSEN		benoit.janssen@ac-montpellier.fr
YOGA SYNERGIE	Roland DECRUZ		yogasynergie@gmail.com
VIVR'	Denis Armand	06 62 39 68 04	accaillault@gmail.com
POP'N'ROCK	Sylvie BOARETTO		popnrock30@gmail.com

La mairie distribue un bulletin d'information le « St Mamert Actualités » et une fois par an un bulletin municipal le Griffes.

Le site internet www.mairiest-mamertdugard.fr permet également aux citoyens d'avoir accès à toutes les informations concernant la commune.

Un panneau lumineux situé à la mairie permet de diffuser les informations importantes.

La commune est également sur les réseaux avec l'application Comm'Une Actu et sur Facebook : Mairie de Saint Mamert.



Comm'une actu, l'application mobile de la dynamique locale

Nouvelle venue dans le paysage digital, cette application mobile a été développée par DigitalFit, un éditeur de logiciels basé sur Clarensac et Vergèze. Comm'une actu permet de consulter, en temps réel et en tout lieu, toutes les informations que vous jugez utiles et intéressantes.

Disposant d'une ergonomie soignée et d'une prise en main immédiate, Comm'une actu saura trouver une bonne place sur les smartphones.

Comm'une actu dispose de plusieurs fonctionnalités utiles comme par exemple une gestion personnalisée des actualités que vous souhaitez lire, des favoris de lecture, le partage de vos actus favorites et bien plus encore.

Comm'une actu est disponible gratuitement pour les smartphones de type Apple et Android. N'hésitez pas à la télécharger en scannant le QR-Code ci-dessous ou en vous rendant sur le site www.communeactu.fr. Toute la dynamique de notre village vous y attend déjà !

Comment personnaliser Comm'une actu ?

Comm'une actu est votre application, sur votre smartphone, objet personnel par excellence. Cela signifie que vous avez le contrôle total sur les actualités apparaissant sur votre mur d'informations. Vous pouvez en outre vous (dés)abonner à tout moment de n'importe quelle source. Il vous est également possible, si vous le souhaitez, de recevoir des notifications des acteurs les plus importants à vos yeux. Vous serez tenu au courant en temps réel sans même devoir lancer l'application !

N'attendez plus :
flashez ce QR code
pour la télécharger
gratuitement !



Vous trouverez toutes les informations concernant vos déplacements :

BUS HORAIRES TANGO : <https://www.tangobus.fr/>

BUS HORAIRES LIO : <https://www.lio-occitanie.fr/>

SERVICE ALLOBUS – TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) - SECTEUR LEINS GARDONNENQUE

Le transport à la demande (TAD), c'est quoi? Certaines dessertes sont "à la demande" : 6 zones sont en fonctionnement sur le réseau de Nîmes Métropole. Repérez sur le guide de votre ligne les horaires de passage qui sont "à la demande" et effectuez votre réservation en ligne ! Se déplacer en liberté d'une commune à une autre ou dans l'intégralité d'une zone, telle est la vocation de cette mobilité.

Qui peut bénéficier de ce service? Tout le monde peut utiliser ces services. Comme pour chaque ligne du réseau, vous devez être muni d'un titre de transport en cours de validité pour voyager sur le réseau.

Comment réserver ?

- Sur l'appli TANGO Allobus
- A partir du lien suivant : <https://nimes.manett-ondemand.cityway.fr/NIMES/fr-fr>
- Auprès de notre service clientèle au 0 970 818 638 (du lundi au samedi de 7h à 20h non-stop)

Vous pouvez effectuer une réservation jusqu'à 2h avant votre déplacement. **Nous vous précisons que les déplacements des samedis ne pourront pas être réservés sous 2h. Les réservations pour ces trajets seront prises en compte jusqu'à 17h30 le vendredi. Du lundi au vendredi, les trajets avant 10h devront être réservés la veille au plus tard à 17h30.**

Attention, il est nécessaire d'effectuer autant de réservation que de personne à transporter. Le conducteur se réserve le droit de ne pas prendre en charge les personnes qui n'auraient pas réservé le déplacement.

Le conducteur n'attend pas au delà de l'heure de prise en charge indiquée sur le SMS de confirmation de course

Zone Leins Gardonnenque :

Permet la desserte de toutes les communes du secteur Leins Gardonnenque

- Les habitants des communes du secteur peuvent se déplacer en heures creuses dans l'intégralité de la zone, d'une commune à une autre, les zones d'activité et Supermarchés
- Permet de rejoindre les Gare SNCF de la Zone
- Ce service est disponible sur réservation du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h

Comment réserver ?

En ligne sur **tangobus.fr**

Via l'application mobile **MyMobi**

24/24

7/7

Google Play

App Store

jusqu'à
2h
avant
votre
départ

Par le téléphone au **0 970 818 638**

de 7h à 18h non stop. Fermé le samedi.

Réservation au moins 2h avant votre départ.

Vous pouvez réserver plusieurs courses à la fois, sur plusieurs jours.

Une fois votre réservation effectuée, vous recevrez une confirmation vous indiquant le créneau de prise en charge.

Vous recevrez également 1h avant votre déplacement, un sms pour vous signifier l'heure exacte de l'arrivée du conducteur. (entre -10 et +10 mn de l'heure demandé).

Attention - Pour toutes les courses avant 10h, vous devrez réserver la veille avant 17h30. Pour vos courses le lundi avant 10h et le samedi, la réservation s'effectue le vendredi précédent avant 17h30.

Comment vais-je payer ?

Votre déplacement s'effectue avec tous les titres de transports TANGO

Attention, sans titre de transport valide, le conducteur vous refusera l'accès à bord.

Comment annuler ma réservation ?

De façon très simple !

C'est-à-dire de la même manière que votre réservation, depuis le site internet, l'application mobile ou par téléphone.

Vous pouvez annuler votre déplacement, 2h au moins avant votre départ, cela permet de ne pas faire déplacer inutilement nos services.

Attention - en raison d'annulations répétitives, nos services peuvent bloquer vos prochaines réservations à ALLOBUS

Comment se déplacer ?

Présentez-vous 5 mn avant votre RDV à l'arrêt demandé.

Lorsque le véhicule arrive (minibus ou taxi) donner votre nom au conducteur pour qu'il puisse valider votre réservation.

Attention, les voyageurs ne peuvent monter et descendre qu'aux arrêts matérialisés pour ce type de service (information signifiée aux points d'arrêt - poteau, abribus etc.)

Attention : Nous vous informons que le conducteur ne pourra pas vous attendre.

ACTIONS SOCIALES

C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune est un Etablissement Public Administratif, présidé par le Maire et géré par un Conseil d'administration.

Pour remplir sa mission de prévention et de développement social, il développe notamment ses compétences en matière d'accompagnement et d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté et à la lutte contre l'exclusion.

ANNUAIRE SANTÉ

LA MAISON MÉDICALE DE SAINT-MAMERT-DU-GARD (Docteurs, Dentistes, Infirmiers, Kinés, Sage femme)

Impasse Docteur Adrien Gory, 30730 Saint-Mamert-du-Gard

Médecins :

Thomas Bouquet : 04.66.81.19.18

Alain Volkmann : 04.66.81.14.12

Ronald Semler Collery : 04.66.81.10.14

Dentiste :

Christian Marmillot et Marjorie Crepin : 04.66.81.14.20

Cabinet infirmier :

04.66.81.13.05

Sage-femme :

Anaïs AUCHER-CONESA : 04.66.75.80.03

Kinés :

04.66.81.18.75

Pour rechercher un professionnel de santé vous pouvez aller sur ce site :
http://annuaire.sante.ameli.fr/modifier_votre_recherche.html

Pharmacie de Saint Mamert :

346 Chemin de la Gare

Tél : 04.66.81.14.13

Osteopathe :

Christelle GAUDARD

32 route de Nîmes

06.58.03.34.96

Cabinet de kinesithérapie :

Centre Paramedical des Leins

278 Chemin de la Gare

04.66.37.81.99

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Mise à jour des listes électorales

Toutes les personnes qui ont changé d'adresse (même au sein du village) depuis 2020 sont priées de se faire connaître afin de mettre à jour les données pour que les propagandes électorales arrivent bien dans les boîtes à lettre respectives soit par mail : mairie@st-mamertdugard.fr ou par courrier : dépôt dans la boîte à lettre mairie.

Autres Démarches

Toutes vos démarches (carte grise, carté d'identité, passeport, ...) sont actualisées, par thème, sur ce site : service-public.fr
www.mairiest-mamertdugard.fr

RISQUES NATURELS

Risque incendie

Notre commune, située à proximité du bois des Lens, est exposée au risque d'incendie. Le département du Gard, particulièrement sensible aux feux de forêt, surtout en période estivale, bénéficie de mesures strictes mises en place par les autorités pour prévenir ces risques et garantir la sécurité des habitants ainsi que la protection de l'environnement. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la préfecture: <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret>

Carte quotidienne du risque incendie : une carte du risque incendie est mise à jour quotidiennement, indiquant trois niveaux de vigilance : jaune (risque modéré), orange (risque élevé) et rouge (risque très élevé). Cette carte est disponible sur le site de la préfecture du Gard et permet à chacun de s'informer sur le niveau de risque dans sa zone : https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Carte-quotidienne-du-risque-incendie-de-foret?utm_source=chatgpt.com

Réglementation en vigueur : selon le niveau de risque, des restrictions spécifiques s'appliquent :

- **Emploi du feu** : Interdit en tout temps à moins de 200 mètres des massifs forestiers. Cela inclut les barbecues, feux de camp et l'utilisation de matériel susceptible de produire des étincelles.
- **Travaux** : Certains travaux générant des étincelles ou de la chaleur (comme l'utilisation de débroussailleuses, meuleuses) sont réglementés ou interdits en fonction du niveau de risque. Par exemple, en niveau orange, ces travaux sont autorisés uniquement de 5h00 à 13h00 avec des dispositifs d'extinction appropriés.
- **Accès aux massifs forestiers** : En niveau rouge, l'accès, la circulation et la présence des personnes dans les massifs forestiers, landes, maquis et garrigues sont interdits pour prévenir les départs de feu et assurer la sécurité de tous.

Il est essentiel de consulter régulièrement la carte du risque incendie avant toute activité en zone forestière. En cas de niveau de risque élevé ou très élevé, il est recommandé de reporter les activités susceptibles de provoquer un incendie et de respecter strictement les interdictions en vigueur.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alertez immédiatement les services de secours en composant le 18 ou le 112. Ne tentez pas d'éteindre le feu vous-même si celui-ci est important. Évacuez les lieux en suivant les consignes des autorités. La vigilance et le respect des consignes de chacun sont essentiels pour prévenir les incendies de forêt et protéger le patrimoine naturel de notre commune.

Obligation légale de débroussaillage (OLD)

La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. En France, dans les zones particulièrement exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale. La commune de Saint Mamert est soumise aux OLD.

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux : des travaux

Quand débroussailler votre terrain ?

Protéger sa maison des feux de forêt, ça se prépare toute l'année !

En automne et en hiver, on réalise les travaux les plus importants

L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Au printemps, on entretient et on nettoie

Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain ! C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison. C'est également la période durant laquelle la repousse d'herbes et de broussailles doivent être coupées.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur jedebroussaille.gouv.fr

AYONS LES BONS RÉFLEXES

de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupes d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation. Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transport sont également concernées.

La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale).

Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr

Risque inondation

Notre commune est exposée au risque d'inondation, notamment en raison de sa proximité avec le bassin versant des Gardons. La commune est couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Gardon Amont, approuvé par arrêté préfectoral.

Recommandations :

- Prenez connaissance du zonage réglementaire de votre propriété en consultant le PPRI disponible en mairie ou sur le site de la préfecture du Gard.
- Restez informé des alertes météorologiques et des consignes des autorités locales, notamment via les canaux officiels.
- Évitez de vous déplacer dans les zones inondées et ne vous engagez pas sur des routes submergées.

La vigilance et le respect des consignes de sécurité sont essentiels pour assurer votre protection et celle de vos proches face au risque d'inondation.



Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !

Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines, des gestes simples peuvent vous sauver la vie.

- Reportez tous vos déplacements à pied ou en voiture
- Laissez vos enfants en sécurité à l'école
- Réfugiez-vous à l'étage
- Ne prenez pas votre voiture ; quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains
- Coupez, si possible et sans vous mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts
- Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et de votre mairie
- Contactez les personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS
- Préparez un **kit d'urgence** contenant notamment de l'eau, de la nourriture, les copies des papiers d'identités, les traitements médicaux... et placez-le dans un endroit facile d'accès

AYONS LES BONS RÉFLEXES
pluie-inondation.gouv.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 13h30-18h30

Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Mercredi : 8h30-12h00

Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h00

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Place de la Mairie

30730 Saint-Mamert-du-Gard

Accueil : 04.66.81.10.29

Email : mairie@st-mamertdugard.fr

Site : [www.mairiest-](http://www.mairiest-mamertdugard.fr)

[mamertdugard.fr](http://www.mairiest-mamertdugard.fr)

PERMANENCES DES ELUS

En semaine et tous les samedis matins sur rendez-vous.

GENDARMERIE DE SAINT MAMERT

2 rue Nelson Mandela

30730 Saint-Mamert-du-Gard

04.66.81.10.33

Mercredi : 8h00-12h00 14h00-18h00

Vendredi : 8h00-12h00 14h00-18h00

Les jours fériés : de 09h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00

GENDARMERIE DE SAINT CHAPTES

450 rue du Stade 30190 Saint-Chaptes

04.66.81.20.73

Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi : de 8h00 à 12h00, de 14h00 à 18h00

Dimanche : de 9h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00

Les jours fériés : de 09h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture en période scolaire:

Mardi : 16h30-18h30

Vendredi : 16h30-18h30

Samedi : 10h00-12h00

Pendant les vacances : Samedi : 10h00-12h00

Tel : 04.66.81.10.29

Email: biblisaintmamert@gmail.com

ECOLE MATERNELLE

04.66.81.19.54

ECOLE PRIMAIRE

04.66.81.14.97

SIVOM LEINS GARDONNENQUE

4 rue Denis Diderot 30190 Saint

Gènies de Malgoires

Accueil : 04.66.63.00.80

Site : www.leinsgardonnenque.fr

Email :

contact@leinsgardonnenque.fr

ORDURES MENAGÈRES

Passages ordures ménagères : Mardi

Du 1^{er} juin au 30 septembre : Mardi et Samedi.

Passages tri sélectif : Jeudi

DECHETERIE DE LA ROUVIÈRE

Du lundi au samedi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

04.66.02.54.54

ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

dctdm@nimes-metropole.fr

04.66.02.54.54

NUMEROS PRATIQUES

Fuite d'eau urgence : 06.87.73.81.84

EDF-GDF : 0810.030.810

ERDF : 0810.058.714

Nîmes-métropole : 04.66.02.55.55

Conseil départemental :

04.66.76.76.76

Préfecture : 0820.091.172

Enedis (Service d'urgence) : 09 726

750 + N° département,

le service client étant le

09.69.32.85.62

GrDF : dépannage 24h/24 et 7j/7 :

0800 47 33 33

GrDF : raccordements et conseils :

0810 224 000

ADIL (Agence Départementale

d'Information sur le Logement) Tél.

: 04.66.21.22.23

SERVICES D'URGENCE

SAMU : 15

Gendarmerie/Police : 17

Pompiers : 18

Toutes urgences : 112

Centre anti-poison Marseille :

04.91.75.25.25

SOS mains-urgences :

04.66.04.31.46

Pharmacie de garde (week-end et

jours fériés) : 3237

Police Municipale : 06.09.20.32.02

Gendarmerie nationale :

04.66.81.10.33

SOS mains-urgences :

04.66.04.31.46

Enfants disparus : 116 000

Sida Info Service : 0800 840 800

Infos Coronavirus : 0800 130 000

Femmes victimes de violence : 39

19 (Gratuit 7/7 et 24h/24)

Enfance en danger : 119 (Gratuit et

confidentiel 7/7 et 24h/24)